



Affaire 11-190826

Mutation foncière - Cession des parcelles communales cadastrées AH 177 et AH 178 | Vente au profit de la SCI VIV CONSTRUCTION

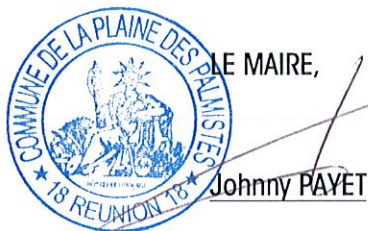
NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 13 août 2026 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 21

Absents : 04

Procurations : 04

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : MAURER Mhedi

LE MAIRE,
Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six le DIX-NEUF AOÛT à DIX-HUIT HEURES ET TROIS MINUTES le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS :

PAYET Johnny Maire
FAUSTIN Jean Yves 1^{er} adjoint
IGOUE Sabine 2^{ème} adjointe
DAMOUR Jean Claude 3^{ème} adjoint
THIBURCE Héliette 4^{ème} adjointe
RIVIERE Alain 5^{ème} adjoint
DALLEAU Gina 6^{ème} adjointe
MOGALIA Mélissa 8^{ème} adjointe
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale
JULIE Willy Conseiller Municipal
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale
FOSSY Bernard Conseiller Municipal
LAURET Blandine Conseillère Municipale
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal
PARIEL Myriam Conseillère Municipale
DIJOUX François Conseiller Municipal
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale
MAURER Mhedi Conseiller Municipal
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale

ABSENT(S) :

ARZAL Sophie Conseillère Municipale
JISTA Elian Conseiller Municipal
ROCHETAING Roseline Conseillère Municipale
AZOR Frédéric Conseiller Municipal

PROCURATION(S) :

PAYET Mickael 7^{ème} adjoint à PAYET Johnny
ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale à DAMOUR Jean Claude
JULIE Willy Conseiller Municipal à LEFLEM Bernard
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale à MOGALIA Mélissa

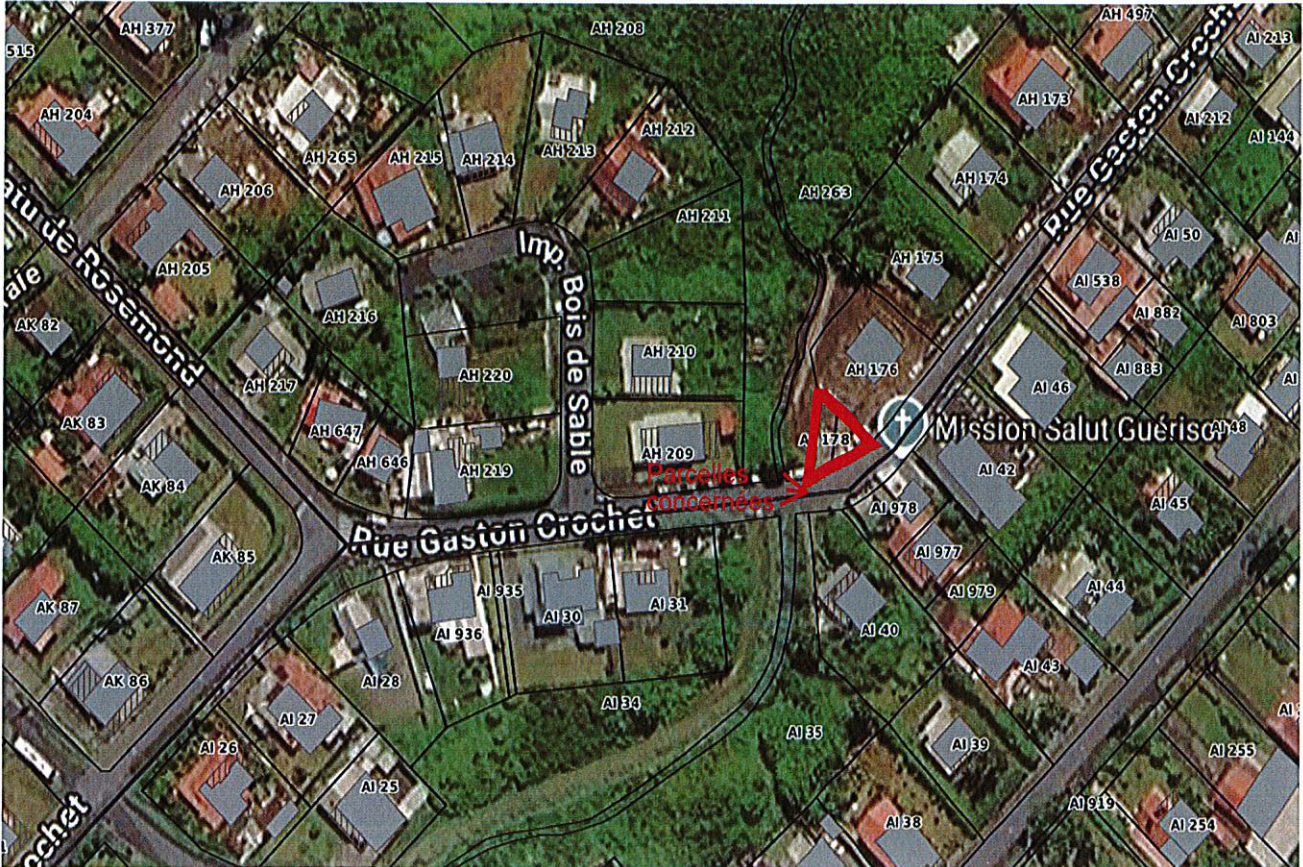
Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260819-DCM11-190826-DE
Date de télétransmission : 20/08/2026
Date de réception préfecture : 20/08/2026

Publicité faite le 21 août 2026

Mutation foncière - Cession des parcelles communales cadastrées AH 177 et AH 178 | Vente au profit de la SCI VIV CONSTRUCTION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est propriétaire des parcelles cadastrées AH 178 et AH 177, situées rue Gaston Crochet.

La SCI VIV CONSTRUCTION, propriétaire de la parcelle mitoyenne cadastrée AH 176, a manifesté par courrier son intérêt pour l'acquisition de ces dernières.



À ce titre, la commune a sollicité l'avis du service des Domaines, lequel a estimé la valeur vénale des terrains comme suit : 4 000 euros pour la parcelle AH 177, d'une superficie de 79 m², et 5 900 euros pour la parcelle AH 178, d'une superficie de 119 m². Ces terrains ne présentant aucun intérêt stratégique pour la collectivité, leur conservation engendre des coûts d'entretien et de fonctionnement devenus injustifiés.

Il est par conséquent proposé de céder la parcelle AH 177 au prix de 4 000 euros pour une surface de 79 m², et la parcelle AH 178 au prix de 5 900 euros pour une surface de 119 m², l'achat s'effectuant par paiement comptant. Ces prix de vente s'entendent hors frais notariés, lesquels doivent rester à la charge exclusive de l'acquéreur. Dès réception de la décision du Conseil municipal, l'acquéreur disposera d'un délai de six mois pour lever l'option d'achat. Au-delà de ce délai imparti pour la réalisation de la vente, l'offre deviendra caduque et la commune se réserve le droit d'annuler la présente décision sans autre formalité.

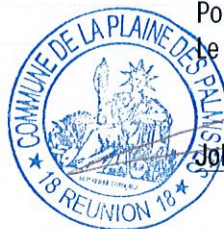
Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **INVITE** les membres du Conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **AUTORISE** la cession des parcelles cadastrées AH 177 d'une superficie de 1 000 m² au prix de 5 000 euros, et AH 178 d'une surface de 119 m² au prix de 5 900 euros, hors frais de procédure, à la SCI VIV CONSTRUCTION.
- Accusé de réception en préfecture
974-219740085-20260819-DCM17-190826-B
Date de télétransmission : 20/08/2026
Date de réception en préfecture : 20/08/2026

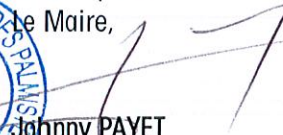
Actués 79 réceptions en préfecture
974-219740065-20260819-DCM11-190826-DE
Date de télétransmission : 20/08/2026
Date de réception en préfecture : 20/08/2026

- **CHARGE** Maître LOCATE, notaire à Saint-Denis, de la rédaction de l'acte authentique de vente,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,


Johnny PAYET

SCI VIV CONSTRUCTION

215 RUELLE PAPOU

CHEMIN DU CENTRE

97440 SAINT ANDRE REUNION

TEL : 06 92 77 60 89



Monsieur Johnny PAYET
Maire de la commune de la plaine des
palmistes
Rue de la République
RN3
97431 LA PLAINE DES PALMISTES

A Saint-André,
Le 17 Avril 2026

Objet : **Demande de sollicitation pour l'acquisition**

De deux parcelles terrain AH177 et AH178

Monsieur Le Maire, Par la présente je me permets de vous solliciter l'acquisition de deux parcelles de terrain soit AH177 et AH 178 au lieu- dit : centre- ville de la plaine des palmistes. En effet je suis déjà propriétaire de la parcelle mitoyen AH176 que j'ai acquis récemment, vous trouverez ci-joint une carte des données cadastrales en copie. Par ailleurs je prendrais à ma charge tous les frais consécutifs et nécessaires à cette acquisition.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je tiens à vous remercier pour votre compréhension et la possibilité que vous m'offrez pour cette acquisition.

Cordialement,

Le Gérant

MR PERMACAONDIN Vivien

Avis de réception en préfecture
974-219740065-20260819-DCM11-190826-DE
Date de télétransmission : 20/08/2026
Date de réception préfecture : 20/08/2026